

Les nouveaux territoires de l'économie **Note éditoriale**

Yann Fournis et Antoine Police

Volume 48, numéro 1, 2025

Les nouveaux territoires de l'économie

Date d'acceptation : 30 octobre 2024

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1116488ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1116488ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales

ISSN

0705-4580 (imprimé)

1925-2218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fournis, Y. & Police, A. (2025). Les nouveaux territoires de l'économie : note éditoriale. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 48(1), 3–6. <https://doi.org/10.7202/1116488ar>

CANADIAN JOURNAL
OF REGIONAL SCIENCE
REVUE CANADIENNE DES
SCIENCES RÉGIONALES



LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ÉCONOMIE

Numéro coordonné par Yann Fournis et Antoine Police

Antoine Police

Docteur en science politique,
Université de Rennes, Laboratoire Arènes UMR 6051

Date d'acceptation : 30 octobre 2024

Yann Fournis

Professeur de science politique,
Université du Québec à Rimouski

La globalisation et le retrait de l'État ont suscité un renversement des termes du débat en matière de développement territorial. Alors que l'État était le grand régulateur des territoires (et notamment en matière d'intégration), ceux-ci ont dû prendre une place plus importante dans la construction des conditions de leur développement économique. Pour autant, cette réaffirmation des territoires dans la nouvelle économie politique est loin d'être une panacée pratique et intellectuelle. Nous envisageons ce numéro comme une occasion de remettre sur le métier la notion de territoire, qui constitue une matrice féconde pour la pensée interdisciplinaire. Objet de propositions multiples et diversifiées, le territoire a récemment été remis en valeur sous des perspectives multiples qui n'en facilitent pas la compréhension. D'un côté, le territoire est de plus en plus conçu comme une entité relationnelle donnant naissance à des systèmes

d'actions collectives territoriaux. Il est alors moins une production exogène de l'État (selon l'approche westphalienne classique) que le produit même des acteurs et de leurs réseaux multiples, au point que même les traits les plus canoniques du territoire peuvent être considérés comme des enchevêtrements de réseaux (Painter, 2010). D'un autre côté, le territoire est souvent rappelé à l'ordre, et plus précisément à l'ordre qu'il instaure, c'est-à-dire ramené à sa nature d'institution géographique dotée d'une histoire propre déterminant des sentiers de dépendance institutionnelle. Il reste, certes sans exclure les autres types de relations socio-spatiales, ce principe structurant les lieux, les échelles et les réseaux par lequel l'État tente, souvent dans l'ombre, de gouverner son environnement (Jessop, 2016). Plutôt qu'opposer ces définitions, des travaux récents montrent qu'elles peuvent être combinées.

Ainsi, certains proposent de saisir le territoire comme une réalité relative, c'est-à-dire composée à la fois de principes absolus (découpant sur un mode classique un espace matériel, administratif et politique stable et aux frontières nettes) et d'une texture fluide, dynamique et résiliente (les espaces de flux et d'interactions sans frontières réelles). Le territoire est alors précisément le produit des processus internes et externes multiples qui se combinent dans un espace, définissant à l'extérieur des frontières floues et mouvantes et à l'intérieur des capacités d'action collective relatives et résistantes. Inspirée librement de M. Jones (2019) et des travaux sur la gouvernance ou les régimes urbains, cette analyse est une porte d'entrée pour saisir le territoire sur un mode relatif, qui refuse la lecture statique du territoire westphalien mais aussi de le dissoudre dans les flux ou des réseaux des échanges globaux. Dans une perspective respectueuse de la diversité disciplinaire qui a animé l'atelier (économie, géographie, science politique et science du territoire)¹, cette introduction soulève plusieurs questions mêlant institution et territoire. Ce faisant, elle éclaire les contributions réunies dans ce numéro qui s'appuient toutes sur cette idée que les institutions comptent dans le développement des territoires, mais que la variété de ces derniers exige un chantier de recherche à part entière.

Du côté des institutions, la trajectoire des sciences politiques est éloquent d'une main tendue vers les territoires. Dans le prolongement du « vieil » institutionnalisme, la science politique s'est attachée en premier lieu à la compréhension des institutions et de leur rôle dans la société, c'est-à-dire à saisir les ordres plus ou moins formels qui structurent les sociétés humaines. Il existe certes des nuances, entre la littérature du Canada anglais centrée sur une lecture souvent empirique et formelle des évolutions du fédéralisme (Smith, 2002), celle du Québec qui a plus volontiers adopté des courants socio-centriques avant les apports plus récents de l'analyse des politiques publiques (Cardinal, 2005) ou encore celle de France dont l'institutionnalisme multiforme s'explique peut-être par son façonnement dans un cadre intellectuel et académique très marqué par les sciences juridiques accompagnant les modèles étatiques européens. Par-delà ces nuances, ces travaux s'attèlent avec succès à l'analyse de la construction et de la déconstruction de ces ordres, mais se préoccupent finalement peu de savoir finement quels sont les liens réciproques qui les arriment à la société environnante. Ainsi, le centrage des études sur les institutions répond avec efficacité à certaines questions (que font-elles, comment et pourquoi ?), mais offre moins de précision sur l'effet des institutions sur leur environnement (que font les institutions aux mobilisations, aux groupes sociaux et aux territoires ?) et a plus de difficulté encore pour la réciproque (que font les sociétés et groupes aux institutions ?). Cet état de fait nuit à la compréhension des rapports entre institutions et territoires : au mieux, il subordonne le territoire à des logiques institutionnelles nécessairement sectorielles (Carter et Smith, 2008) ; au pire, il renvoie le « territoire » au rang secondaire de motif politique argumentaire mobilisé par les acteurs sociaux. Quoi qu'il en soit, les sciences politiques disposent encore de marges de progression importante dans la compréhension des liens entre institutions et territoires et de la logique des territoires à la fois en tant que principe, mais aussi comme condition matérielle, comme régulateur des sociétés dans leurs dimensions sociales et économiques.

Du côté des territoires, les travaux fouillés et nombreux des sciences territoriales donnent à la réflexion beaucoup de grain à moudre². Sans revenir sur l'histoire longue d'une multidisciplinisme plurielle en termes d'approche et de méthodes (Benko 1998 ; Claval, 2008), les sciences régionales sont longtemps restées centrées sur les rapports entre l'espace (le territoire) et le développement (économique), mais avec des nuances substantielles entre l'Amérique du Nord revendiquant une teinte isardienne (Barnes, 2004) tranchant avec des approches

européennes, plus plurielles (McCann, 2007) – sans oublier le biais français favorable à un cadrage en termes d'« aménagement du territoire » qui valorise sinon l'État central du moins un pilotage politique des mécanismes du développement territorial (Desjardins, 2021). Plus que vers le Canada anglais (qui envisage plutôt les régions comme de grands blocs interprovinciaux : Southcott, 1994), il faut se tourner vers le Québec pour retrouver un débat homologue entre les approches spatiales valorisant les grandes lois de la localisation du développement (Polèse et al., 2015) et les approches territoriales centrées sur les dynamiques de développement internes aux lieux (Fournis, 2012). Dans tous les cas, cette littérature a fourni une lecture à la fois diversifiée et fine du déploiement dans l'espace de l'économie, du développement et de ses acteurs – vaste champ que l'on résume souvent au Québec sous une acception étendue de « développement territorial ». Toutefois, la place des institutions y est bien plus problématique, pour des raisons diverses : les approches sociologiques et économiques ont en partage de laisser de côté les institutions politiques pour se centrer sur « leurs » institutions ou processus d'institutionnalisation de prédilection (organisations sociales, marchés, etc.), alors que les approches aménagistes au contraire postulent un interventionnisme public qui ne semble plus guère de saison (Santamaria, 2016). Or il nous semble qu'il est possible d'examiner les rapports entre territoire et institutions de manière plus systématique et fructueuse.

Le tournant institutionnel a largement imprégné l'ensemble des disciplines dont il est question, de manière directe (souvent autour d'une acception élargie des institutions) ou plus souple (avec des notions comme la gouvernance). Toutefois, comme chacun voit midi à sa porte, chaque discipline choisit une conception des institutions qui prolonge ses postulats disciplinaires sans permettre d'explorer ses angles morts originels. Les sciences territoriales se sont ainsi emparées des institutions qui leur seyait dans le très fourni marché des théories institutionnalistes, en fonction de leurs « affinités électives » : les sociologues insistent souvent sur le rôle des mobilisations pour moduler les normes en vigueur dans le développement des territoires (en proximité avec le néo-institutionnalisme sociologique) ; les géographes économiques insistent sur le rôle de la localisation au sein de mécanismes para-marchands proches du néo-institutionnalisme du choix rationnel (clusters, écosystème d'innovation, etc.) ; les aménagistes, enfin, observent la composition et les transformations d'un référentiel d'action largement issu de l'État aménageur (proche en cela du « vieil » institutionnalisme formaliste et normatif). Or, il nous paraît possible de mobiliser la notion d'institution d'une manière différente, en insistant sur le cœur de la définition des institutions offerte par la science politique : une capacité légitime d'action collective, cristallisée dans des normes et instruments validés par l'État qui orientent les mobilisations des acteurs visant au développement d'un territoire. L'intérêt de cette définition sommaire est de combiner le cœur du questionnement des réflexions sus-citées (l'efficacité avec le néo-institutionnalisme (NI) du choix rationnel, les normes et significations avec le NI sociologique et le centrage sur les institutions formelles avec le « vieil » institutionnalisme) avec une réflexion plus exigeante sur la légitimité des institutions, qui renvoie nécessairement à la construction historique de la communauté politique en dernière instance.

Cette définition élargie d'une institution offre de dépasser les incompréhensions entre les soubassements épistémologiques de la conception rationnelle de l'institution (qui en fait un acteur collectif à la rationalité limitée par les seuls effets de composition), de la conception sociologique (qui en fait un ensemble d'acteurs libres de choisir entre les quelques routines dominantes) et l'acception mécaniste et traditionnelle du monde juridique. Cette perspective nous semble d'autant plus porteuse car elle assure de redonner toute sa

¹ Ce numéro spécial est issu de la session intitulée « Les nouveaux territoires de l'économie » qui s'est tenu lors de la XXème édition du congrès de l'ASRDLF à Rennes (France) en 2022.

² Sur la pluralité disciplinaire de cette catégorie voire les réflexions épistémologiques d'un extérieur au champ comme Fournis (2012) ; et celles d'autres auteurs issus du champ comme Polèse (2012).

place à la pensée critique à la fois comme source de renouveau des modèles théoriques (pour mettre en valeur les points de jonction et de bifurcation), et comme constat empirique: la contestation des modèles de développement orthodoxe est parfois déjà présente en germe dans les replis de l'action publique ou du tissu contradictoire des politiques publiques – un peu comme ces politiques alternatives qui, au cœur des grandes villes qui semblent pourtant consubstantielles à la globalisation marchande, essaient d'inventer des modèles plus démocratiques (Béal, Rousseau, 2014).

Dans une perspective de développement territorial au sens large, les contributions réunies ici, chacune à leur manière, sondent ce terrain plus mouvant qu'il y paraît du développement économique, où l'étude des phénomènes économiques se mêle à celle de l'action publique pour dépasser les acceptions étroites du développement (qu'il soit porté par le Marché, l'État ou l'Acteur social). Ces contributions s'ancrent ainsi (parfois sans le revendiquer) dans une authentique perspective d'économie politique. Chacun de ces papiers, sans renier son attachement aux rives disciplinaires présentées plus haut, s'inscrit dans cette volonté de dresser des ponts entre les théories classiques (théorie de la base, approche critique de la création de la valeur, régimes urbains, métropolisation, diversification économique) et les nouvelles hypothèses qui se nourrissent des complexités et réalités propres aux territoires (gouvernance territoriale, économie informelle, création servicielle de la valeur, diversité des régimes territoriaux, diversification intelligente). Les objets spécifiques de chaque papier renvoient à des phénomènes inconfortables – empiriquement ou théoriquement – à propos desquels les outils institutionnels peuvent porter de précieux questionnements, dans le sens du rapprochement encouragé depuis quelques années au sein des sciences territoriales. Celles-ci ont en effet pris conscience de l'importance des facteurs institutionnels pour expliquer théoriquement des différentiels de développement autrement inexplicables (Rodriguez-Pose, 2013). Plus largement elles ont aussi pris acte de la surprise « empirique » de voir ces recettes politiques établies par la théorie montrer des effets imprévus, si ce n'est contraires aux attentes initiales. Dans ce contexte, mettre à profit le tournant institutionnel que l'on observe en géographie économique (Boschma, 2015) ou dans le vaste domaine de la sociologie de l'innovation (Geels, 2020) devrait aussi pousser la réflexion à remettre sur le métier les facteurs institutionnels du développement économique, ouverte à leur pluralisation croissante, aux alternatives qui se cachent dans le maquis des dispositifs publics du développement (économie sociale, économie circulaire, économie informelle, etc.) et, aussi, au rôle spécifique que continue à y tenir la légitimité démocratique (et ses conflits entre catégories sociales, entre entreprises politiques ou entre voies de diversification). D'un point de vue analytique, il s'agit donc de prendre au sérieux les institutions pour saisir et donner à voir les marges du changement dont disposent les acteurs sociaux, les organisations, les pouvoirs publics dans leur quête de développement.

Pour aller plus avant sur la composition de ce numéro spécial, les lignes qui suivent donnent à voir la diversité empirique proposée (des cas québécois, français, brésiliens) ainsi que la variété des ancrages disciplinaires des contributeurs.ices (science politique; économie politique; économie; géographie, urbanisme et aménagement). La contribution de **Muriel Maillefert et Lise Serra**, ancrée en économie et en aménagement envisage le cas de l'économie de la fonctionnalité comme modèle alternatif de développement. Prenant acte d'un « tournant serviciel » de nos économies, engageant une logique de coproduction (suivant la définition du service donnée par Jean Gadrey), les auteurs considèrent cette coproduction de services à l'échelle urbaine comme une nouvelle manière d'envisager la création de richesse. Pour s'inscrire dans une perspective de transition, la fonctionnalité doit être envisagée d'abord comme une construction socio-territoriale.

Brenno Fonseca et André Torre, en géographes, interrogent quant à eux la variété des dynamiques conflictuelles à l'œuvre autour de la préservation des terres agricoles dans la région française d'Île-de-France. En rendant compte avec une grande exhaustivité de la multiplicité d'acteurs et de réseaux (horizontaux et verticaux), ainsi que de la densité réglementaire autour d'un secteur agricole bien installé, les auteurs soulignent la nature plurielle des conflits à l'œuvre autour des terres agricoles. Ils proposent également des pistes de résolution de ces conflits par l'action des pouvoirs publics à différents niveaux.

La contribution de **Ludovica Milano et Magali Talandier** en géographie économique remet sur le métier la théorie de la base. Cette armature théorique a participé à façonner les modèles d'économie du développement en postulant l'importance des secteurs basiques qui reposent sur la génération des revenus par l'exportation des ressources naturelles exploitées. Les contributrices, à travers leur modèle de la base « rénové », proposent une conception complexe du territoire appréhendé sur le mode d'une combinaison de systèmes socio-économiques interdépendants. À partir d'une étude de cas brésilienne, l'originalité de la démonstration réside dans l'amendement du modèle original par l'intégration de paramètres tels que les revenus de la redistribution, mais surtout de l'économie informelle.

Dans un contexte bien différent, qu'est celui des régions ressources québécoises, **Antoine Police et Yann Fournis** s'intéressent dans une perspective de science politique au travail institutionnel à l'œuvre dans le processus de diversification économique d'une région périphérique: la Gaspésie. L'étude de cas d'une niche productive, l'aquaculture en mer, permet de montrer les bifurcations à l'œuvre dans le façonnement institutionnel – la problématisation et l'instrumentation – d'une activité productive nouvelle dans le territoire. La trajectoire de cette niche, qui n'aura connu qu'un succès très relatif en regard des ambitions initiales, est riche d'enseignements quant au rôle persistant des politiques publiques dans la diversification économique des régions périphériques.

À la croisée de l'aménagement et de la science politique, **Bruno Loustalet** étudie quant à lui les marges d'autonomie des espaces périurbain face à la métropolisation galopante dans le contexte français, à partir du cas de la région lyonnaise. Les territoires situés en périphérie de la métropole ne sont pas de simples réceptacles des politiques aménagistes, ni des ambitions économiques métropolitaines, mais construisent politiquement les cadres de leur développement au sein de « régimes périurbains ». Si la position géographique de ces territoires pèse lourdement dans l'orientation de leur développement en faveur des activités logistiques, force est de constater que cette spécialisation ne s'opère pas de manière imposée, mais bien par la proactivité d'acteurs locaux inscrits dans une histoire longue, politique et économique.

Enfin, dans une perspective de science politique, **Sébastien Ségas** étudie le régime urbain comme une « instance de médiation territoriale » dans une stratification urbaine dominée par des logiques d'attractivités, alimentant et alimentées par la compétition interurbaine. À partir d'une comparaison entre deux cas urbains de l'Ouest français, Nantes et Rennes, il montre comment ces deux régimes sont travaillés politiquement, avec un succès partiel dans un cas et sans succès dans l'autre, par des alternatives respectivement en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et en faveur de la dé-densification urbaine. La contrainte d'attractivité qui pèse sur les villes donne lieu à un travail politique intense visant à transformer les régimes.

RÉFÉRENCES

Barnes, T. J. (2004). The rise (and decline) of American regional science: lessons for the new economic geography? *Journal of Economic Geography*, 4(2), 107129.

Béal, V. et Rousseau, M. (2014). Alterpolitiques! *Métropoles*, 15. <https://doi.org/10.4000/metropoles.4948>

Benko, G. (1998). *La science régionale*. Paris, Presses Universitaires de France.

Claval, P. (2008). Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale. *Géographie, économie, société*, 10(2), 157-184.

Boschma, R. (2015). Towards an Evolutionary Perspective on Regional Resilience. *Regional Studies*, 49 (5), 733-51

Cardinal, L. (2005). New Institutionalism and Political Science in Quebec. Dans A. Lecours (dir.), *New institutionalism: theory and analysis* (p. 128150). Toronto, University of Toronto Press.

Carter, C., et A. Smith (2008). Revitalizing public policy approaches to the EU: 'territorial institutionalism', fisheries and wine. *Journal of European Public Policy* 15(2): 26381.

Desjardins, X. (2021). *L'aménagement du territoire*. Paris, Armand Colin.

Fournis, Y. (2012). Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : La voix du GRIDEQ. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4: 533554.

Geels, F.W. 2020. Micro-Foundations of the Multi-Level Perspective on Socio-Technical Transitions: Developing a Multi-Dimensional Model of Agency through Crossovers between Social Constructivism, Evolutionary Economics and Neo-Institutional Theory. *Technological Forecasting and Social Change* 152: 119894.

Jessop, B. (2016). Territory, Politics, Governance and Multispatial Metagovernance. *Territory, Politics, Governance*, 4(1), 832.

Jones, M. (2019). *Cities and regions in crisis: the political economy of sub-national economic development*. Cheltenham, UK Northampton, MA, USA, Edward Elgar Publishing.

McCann, P. (2007). Observational Equivalence? Regional Studies and Regional Science. *Regional Studies*, 41(9), 12091222.

Painter, J. (2010). Rethinking territory. *Antipode*, 42(5), 1090-1118.

Polèse, M. (2012). « À propos de l'extraordinaire diversité (et ouverture) des sciences régionales québécoises: Origines et prospective ». *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, 4: 513-531.

Polèse, M., R. Shearmur et L. Terral (2015). *Économie urbaine et régionale : géographie économique et dynamique des territoires*. Paris, Economica.

Rodríguez-Pose, A. (2013). Do Institutions Matter for Regional Development? *Regional Studies* 47(7): 103447.

Smith, M. (2002). L'héritage institutionnaliste de la science politique au Canada anglais. *Politique et Sociétés*, 21(3), 113-138.

Santamaria, F. (2016). Origines et fondements de l'aménagement du territoire en France. Dans X. Desjardins et I. Généau de Lamarlière (dir.), *L'aménagement du territoire en France*. Paris, La Documentation française.

Southcott, C. (1994). Sociology and Regional Science in Canada. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XVII(3), 457484.